



Devenir un LéA, Lieu d'éducation Associé pour tisser des liens avec la Recherche

publié le 20/10/2019 - mis à jour le 07/11/2022

Descriptif :

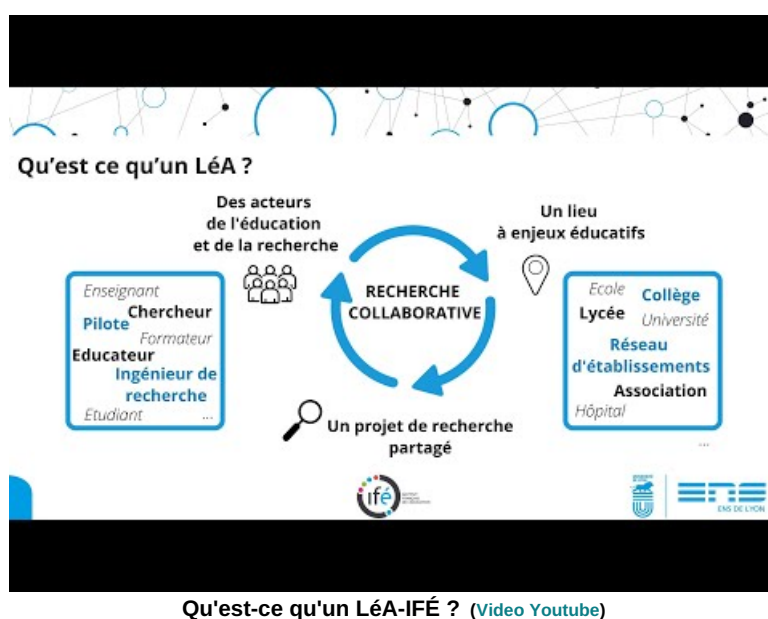
Devenir un LéA, Lieu d'éducation Associé pour favoriser les liens écoles/établissements et recherche

Sommaire :

- Que sont LéA ?
- Comment candidater ?

C'est un **appel à projet** lancé par l'Ifé -Institut français de l'éducation - pour rejoindre le dispositif Léa soutenu depuis son lancement par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de son Bureau des Innovations Pédagogiques, ainsi que par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) depuis 2016.

● Que sont LéA ?



Selon l'Ifé, il s'agit d'un dispositif de collaboration entre des acteurs de terrain (enseignants, éducateurs, proviseurs...) et des chercheurs (sciences de l'éducation, didactique, psychologie, sciences cognitives...) autour d'une problématique commune.

Chaque LéA construit son propre projet sur une problématique de recherche sur lequel il travaillera pour une durée de 3 ans. Le dispositif des LéA permet ainsi à des établissements d'enseignement et d'éducation de tisser des liens étroits avec leurs acteurs, les institutions dont ils dépendent, des unités de recherche en éducation et des structures de formation.

Le réseau des LéA se déploie sur l'ensemble du territoire. Il bénéficie du soutien du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR, en particulier la DGESCO, direction générale de l'enseignement scolaire) et du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Il développe également des liens privilégiés avec les milieux de l'éducation et de la formation (ESPE) et d'autres partenaires institutionnels locaux (BIP, CARDIE, IPR, DASEN, IEN).

► [Pour découvrir les différents LéA](#)

Le [Collège Gérard Philipe](#) de Niort était LéA de 2016 à 2019

Les LéA associent pour trois ans chercheurs et acteurs de terrain.

Le travail collectif est un élément fondamental de ces projets. Les problématiques de recherche se construisent à partir de questionnements issus des lieux d'éducation.

Les LéA peuvent être des établissements scolaires, mais aussi des réseaux d'établissements, des bassins de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des centres sociaux, des associations, ou tout autre lieu portant un enjeu d'éducation (établissement hospitalier, pénitentiaire...).

● Comment candidater ?

Pour candidater, les équipes doivent se rapprocher du CARDIE qui accompagnera à la rédaction du dossier de candidature joint.

La rédaction de ce dernier demande un travail collaboratif qui doit être suffisamment anticipé. En effet, la participation des personnels de direction du lieu candidat est nécessaire.

Les dépôts de candidature doivent être déposés avant le 27 février 2023.

Pour toute informations supplémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le [CARDIE Poitiers](#).

Documents joints

 [Appel à projets LéA 2023](#) (PDF de 280 ko)

 [Dossier de candidature LEA 2022](#) (Word de 122.5 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.